



## Ma voiture en stationnement une autre voiture qui roulé

Par **assus**, le **16/04/2016** à **08:07**

bonjour

voilà ma voiture était garé sur un place de stationnement accoté de mon lieu travaille

une voiture qui rouler un peu vite a perdu le controle car d'après le témoins la filles responsable de l accident était au telephone et à foncer sur ma voiture tellement fort due sa voiture elle ses retourner suite a sa ma voiture a taper la voiture qui ce trouver en stationnement devant ma voiture

.moi je suis arrivé il y avait déjà les pompier qui s occuper de la filles responsable de l accident il y avais aussi la police qui a pris mon identité mais sans me demander le papier de mon véhicule ni l assurances et puits ils mon passé l identité et le nom de l assurance de la responsable ! voilà

moi je n ai pas d assurance !!

qu est ce que je risque surtout pour la voiture de devant en sachant que je n étai pas dans ma voiture au moment de l accident ,ni le propriétaire de la voiture qui a été endommagé garé devant ma voiture ??

comment faire pour pouvoir ce faire remboursé les dégats sur ma voiture ?? on sachent que j ai pris une assurance pour ma voiture accidenté 6h après l accident! cette assurement me propose de faire un recoure au prés de l assurance de la responsable !! mais ce recoure me coutra 250 euros!

est ce que j arriverai a avoir quelque chose de cette maninre??

merci

[s]/s][fluo]/fluo]

Par **chaber**, le **16/04/2016** à **08:37**

bonjour

[citation] la police qui a pris mon identité mais sans me demander le papier de mon véhicule ni l'assurance[/citation] Coup de chance pour vous: défaut d'assurance qui aurait pu vous coûter

- une amende de 3 750 €,
- une suspension de permis de conduire (jusqu'à 3 ans),
- l'annulation de votre permis de conduire et l'interdiction de le repasser pendant 3 ans (au plus),
- l'interdiction de conduire certains véhicules, même s'ils ne nécessitent pas le permis de conduire,
- la confiscation du véhicule.

[citation] mais ce recours me coûtera 250 euros!  
est-ce que j'arriverai à avoir quelque chose de cette manière?[/citation] **vous pouvez toujours vous débrouiller seul (bon courage)**

- vis à vis de l'assureur de l'autre véhicule en stationnement
- vis à vis de l'assureur du responsable
- obtenir le rapport de police par un avocat

Par **assus**, le **16/04/2016** à **16:03**

et pour la voiture garée devant la mienne qui a été touchée par la mienne sans que je sois à l'intérieur ! quelle assurance doit intervenir ?  
merci

Par **morobar**, le **16/04/2016** à **17:06**

Vous allez rapidement le savoir.  
L'assureur de ce véhicule va vous questionner.